

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1201

15 octobre 2012

(12-5582)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ACTIVITÉS SPS DE L'UNION AFRICAINE

Réunion du Comité SPS, 18-19 octobre 2012

La communication ci-après, reçue le 12 octobre 2012, est distribuée à la demande de la Commission de l'Union africaine.

### I. GÉNÉRALITÉS

1. À sa réunion de juillet 2012, le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) a accordé le statut d'observateur sur une base ad hoc, réunion par réunion, à l'Union africaine. Il s'agit d'une décision historique et l'Union africaine (UA) se félicite du privilège que lui accorde ce statut. Elle remercie le Secrétariat de la confiance qui lui est faite et de l'occasion qui lui est donnée de participer aux réunions du Comité SPS. Le statut d'observateur accordé à la Commission de l'Union africaine (CUA) permettra de mieux coordonner, à l'échelle du continent, la position de l'Afrique sur les questions liées au commerce d'intérêt mondial et de mieux soutenir et orienter les États membres de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) africaines qui participent aux travaux du Comité.

2. Plusieurs représentants de l'UA participeront aux réunions du Comité SPS en leurs qualités respectives. Le rôle de la Commission dans le domaine SPS concerne principalement les aspects liés à la politique et vise à harmoniser les cadres réglementaires SPS sur le continent et à assurer leur conformité avec les normes internationales. Avec un groupe central de coordination des questions SPS relevant du Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) et le Conseil phytosanitaire interafricain (UA-CPI), deux bureaux techniques spécialisés de la CUA, jouent un rôle direct en matière de réglementation dans le domaine SPS.

3. Le premier s'occupe de la santé des animaux et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et le second de la préservation des végétaux. Depuis 2010 et avec l'aide de la CUA, ces deux bureaux techniques ont axé leurs activités dans le secteur sur l'appui aux États membres pour améliorer leur participation aux processus d'établissement de normes dans les trois organisations sœurs (OIE, CIPV et CCA) et aux activités du Comité SPS de l'OMC.

4. Les délégués africains n'ont cessé d'améliorer l'efficacité de leur participation aux activités des "trois organisations sœurs" pour ce qui est de formuler des observations utiles sur les avant-projets de normes. On peut considérer cela comme une contribution précieuse de la CUA à la mise en œuvre de l'Accord SPS et aux travaux du Comité SPS.

5. Actuellement, l'Union africaine est l'institution chef de file du Partenariat pour lutter contre l'aflatoxine en Afrique, qui s'inscrit dans un cadre SPS plus général. En outre, l'Union africaine coordonne le Groupe de travail des questions SPS en Afrique en vue de mettre en place un mécanisme central cohérent pour coordonner les initiatives menées à l'échelle du continent dans le domaine SPS.

## II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

6. À la suite des ateliers de formation des formateurs organisés en juillet 2009 pour améliorer l'efficacité de la participation des pays africains aux activités du Comité SPS de l'OMC et des organisations internationales de normalisation, l'Union africaine a organisé, en 2011 et 2012, une série d'ateliers régionaux et nationaux sur le même thème qui ont permis de former, entre autres:

- 51 formateurs;
- 267 participants au niveau régional (communautés économiques régionales);
- plus de 571 participants au niveau national.

7. Ces formations ont bénéficié à des représentants des trois sous-secteurs concernés (santé des animaux, préservation des végétaux et sécurité sanitaire des produits alimentaires), du secteur privé (associations de producteurs, exportateurs, importateurs, etc.), ainsi que des points de coordination pour les questions SPS et des autorités responsables des notifications.

8. Les formations étaient axées sur l'analyse des risques, l'analyse coûts-avantages et les compétences en matière de négociation.

## III. ASSISTANCE TECHNIQUE

9. Afin de promouvoir la coordination intersectorielle des questions SPS au niveau national, l'Union africaine a aidé les États membres à établir des comités SPS nationaux là où il n'y en avait pas ou à renforcer les comités existants. Les pays ayant bénéficié d'un tel soutien sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Comités SPS nationaux établis ou renforcés\*

CENSAD	COMESA	CAE	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC
<i>Burkina Faso</i>	Comores	<i>Burundi</i>	<i>Cameroun</i>	<i>Bénin</i>	<i>Djibouti</i>	Angola
<i>Sénégal</i>	Madagascar	<i>Kenya*</i>	<i>Rép. centrafricaine</i>	<i>Cap-Vert</i>	<i>Soudan</i>	<i>Botswana</i>
<i>Mauritanie</i>	<i>Maurice</i>	<i>Rwanda</i>	<i>Tchad</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	Éthiopie	<i>Lesotho</i>
<i>Mali</i>	<i>Malawi</i>	<i>Tanzanie</i>	<i>Congo</i>	<i>Gambie</i>	Somalie	Mozambique
<i>Niger</i>	Seychelles	<i>Ouganda*</i>	<i>Guinée équatoriale</i>	<i>Ghana</i>		Namibie
	<i>Zambie*</i>		<i>Gabon</i>	<i>Guinée</i>		<i>Swaziland*</i>
	<i>Rép. dém. du Congo</i>		Sao Tomé-et-Principe	<i>Guinée-Bissau</i>		<i>Zimbabwe*</i>
	Érythrée			<i>Libéria</i>		
				<i>Nigéria</i>		
				<i>Sierra Leone</i>		
				<i>Togo</i>		
<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
						<b>TOTAL: 47</b>

10. Outre la création de comités SPS nationaux, l'Union africaine a aidé financièrement certains pays (mentionnés en italique dans le tableau) à organiser des réunions nationales de sensibilisation aux questions SPS.

11. Par l'intermédiaire de ses deux bureaux techniques, la CUA a également encouragé les CER africaines et les États membres de l'UA qui ne sont pas Membres de l'OMC ou des trois organisations sœurs à solliciter le statut d'observateur auprès de ces organisations et du Comité SPS de l'OMC, ou à en devenir membres de plein droit.

#### **IV. COORDINATION DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE SPS**

12. La CUA a établi, au Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DERA), un groupe chargé de coordonner les questions SPS avec les bureaux techniques. Ce groupe relevant du DERA comptera plus tard des représentants des CER selon qu'il sera nécessaire.

13. L'UA est en train de créer un Groupe de travail des questions SPS à l'échelle du continent pour intégrer les questions SPS dans la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

14. Il est prévu de mettre en place un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) qui sera intégré à la structure du BIRA.

15. Les 29 et 30 octobre 2012, des discussions seront menées par les États membres à Kigali (Rwanda) en vue d'approuver la création d'une Autorité de sécurité sanitaire des produits alimentaires relevant de la CUA.

- **Coordination des positions communes adoptées depuis 2009 à l'échelle du continent en ce qui concerne la santé des animaux, la préservation des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires**

16. Activité mise en place dans le cadre du projet PAN-SPSO:

- santé des animaux: positions communes adoptées depuis 2009 pour les Sessions générales de l'OIE et observations écrites communes formulées depuis 2011 pour les réunions de la Commission du Code de septembre et février;
- sécurité sanitaire des produits alimentaires: accent mis sur neuf comités spécialisés sélectionnés (CCCF, CCFH, CCFA, CCFL, CCPR, CCRVDF, CCNFSDU, CCFFP et CCFFV);
- préservation des végétaux: consultations menées à l'échelle du continent par des agents nationaux chargés de la préservation des végétaux sur des projets de NIMP et dont la coordination est assurée par l'UA-CPI.

- **Soutien aux CER pour la coordination des positions régionales communes**

17. L'UA aidera financièrement les CER dans ce processus et fournira une expertise si nécessaire.

- **Renforcement des processus nationaux de consultation afin de définir les positions nationales**

18. L'objectif est d'inciter les pays à formuler des observations et à présenter des positions nationales sur les avant-projets de normes présentés par les organisations internationales de normalisation.

- **Facilitation de la participation des CER et des États membres aux réunions des organisations internationales de normalisation**

19. L'objectif est d'aider des représentants des CER et des États membres à participer aux réunions internationales.

- **Facilitation de l'obtention par les CER du statut d'observateur auprès de l'OIE, de la CIPV, de la CCA et du Comité SPS**

20. L'objectif est de susciter l'intérêt des CER/États membres et de faciliter le processus d'obtention du statut d'observateur.

21. Un certain nombre de CER reconnues par l'UA ont obtenu le statut d'observateur auprès de plusieurs organisations internationales de normalisation et du Comité SPS de l'OMC.

22. La CUA a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité SPS de l'OMC.

- **Publication de manuels et de brochures contenant des lignes directrices relatives à la participation au processus d'établissement de normes et une analyse des articles les plus pertinents du Code de l'OIE, de la CIPV et du Codex Alimentarius (en cours)**

## V. SOUTIEN À LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES SPS

- **Création d'un système de certification de la santé animale fondé sur les risques pour la Somalie**
- **Harmonisation des règlements relatifs à la santé animale dans la Grande Corne de l'Afrique afin de promouvoir le développement du commerce: projet en cours**
- **Mise en place de systèmes d'identification et de traçabilité dans les régions d'élevage:**
  - processus de consultation avec les pays et les CER en cours;
  - consultations;
  - activités pilotes dans certains pays.
- **Mise en conformité du miel avec les normes:**
  - nouveau projet comportant un volet sur la mise en conformité du miel avec les normes internationales.